

Règlement intérieur et Conditions générales de vente

L'inscription à des prestations de Montagne experience by ESF implique l'acceptation pure et simple du règlement et des conditions générales de vente.

Tarifs / inscriptions/ règlements

Les tarifs des prestations proposées sont présentés sur le site de l'ESF.

Les prix indiqués comprennent la prestation dispensée par les prestataires ou les membres à l'exclusion de toute autre prestation (assurance, remontées mécaniques, etc), sauf cas particulier.

En conséquence, le participant devra, préalablement se munir du matériel demandé (selon l'activité) et selon son choix, d'une assurance qui devra le couvrir contre les risques inhérents à une pratique sportive en milieu montagnard (responsabilité civile, secours, etc).

Modalités d'inscriptions et de paiement :

L'inscription se fait par l'envoi d'un bulletin de réservation accompagné du règlement intégral, par chèque, carte bancaire, etc, à l'E.S.F.

L'E.S.F. assure la seule disponibilité des prestations proposées au moment de la conclusion du contrat.

Le paiement manifeste la conclusion du contrat.

Horaires

L'accueil des stagiaires se fera au bureau de l'ESF (662 avenue de Joux plane, 74410 MORZINE) de 08h30 à 09h00

Ces horaires seront susceptibles de changer en fonction des demandes des activités. Tout changement sera précisé dans le programme de la semaine

L'ESF met à disposition des enfants une salle avec des vestiaires afin de pouvoir se changer, entreposer des affaires.

Encadrement

Toutes les activités aquatiques (rafting, canyoning, hydrospeed etc ...) et de montagne (escalade, viaferrata, VTT, motocross, parapente...) sont encadrées par des prestataires extérieurs diplômés d'état.

Les groupes sont suivis toute la semaine par un animateur ou animatrice qualifié et diplômé

Conditions d'accueil

- être inscrit auprès de l'ESF et avoir effectué le paiement au moment du départ pour l'activité
- n'avoir aucune contre-indication médicale pour la pratique sportive (fournir un certificat datant de moins de 6 mois)
- avoir rempli et donné la fiche d'inscription avant le départ pour l'activité
- avoir une tenue adaptée et le matériel adapté aux activités proposées

.Pour les activités aquatique un brevet de 25m minimum est demandé (permettant d'apprécier que l'enfant sait nager et peut être immergé)

En cas de mauvais temps

En cas de mauvais temps, l'ESF modulera le programme afin de pouvoir effectuer toutes les activités promises. Dans le cas échéant, l'équipe encadrante proposera des activités liées à la découverte de la faune, de la flore, des montagnes etc.

Prévoir les affaires de piscines si les conditions météorologiques ne sont pas bonnes.

Santé / Accidents

- Aucune observation ne sera prise en compte si elle n'est pas notifiée sur la fiche d'inscription.
- L'ESF est autorisée à prendre toutes **les dispositions d'urgence** nécessaires en cas de maladie ou d'accident de votre enfant. **La totalité des frais engagés seront à votre charge.**
- Pour tout manquement aux consignes de sécurité de la part des participants, l'ESF déclinera toutes responsabilités en cas d'accident.
- Il est impératif que votre enfant soit couvert par une responsabilité civile

Droits à l'image

Chaque jour des photos et vidéos seront prises par les équipes encadrantes. Ces supports seront publiés sur notre page facebook et site internet.

En l'absence de notification de votre part sur la fiche d'inscription, l'ESF considérera que vous acceptez la diffusion.

Conditions d'annulations :

Les prestations sont assurées à partir d'un minimum de 3 enfants inscrits, En cas d'effectifs insuffisant les prestations pourront être regroupées afin d'être assurées.

Annulation en amont des 7 jours précédant la prestation

L'E.S.F. proposera le report de la prestation si cela est possible et remboursera sinon l'intégralité des sommes versées moins des frais de dossier (10 % de la transaction avec un montant minimum de 20 €)

Annulation dans les 7 jours précédant la prestation

sous réserve de l'existence d'un motif légitime (certificat médical) : l'ESF proposera le report de la prestation si cela est possible et remboursera sinon la partie non consommée sous forme d'avoir calculé sur la base du tarif unitaire moins des frais de dossier (10 % de la transaction avec un minimum de 20 euros)

Sans motif légitime l'annulation survenant dans les 7 jours précédant la prestation ne sera pas remboursée